



CHAMPIONNAT du MONDE PARA TENNIS de TABLE

GRENADE

Du 6 au 12 Novembre 2022

Règles de sélection
Édition 2022

SOMMAIRE.

Page 3	Avant-propos
Pages 4-6	Les Critères généraux
Page 7	Les Critères de Performance/ Compétition Séniors
Page 8	Echéancier

AVANT-PROPOS.

Organisés par l'International Para Table Tennis, les Championnats du Monde 2022 de Para Tennis de Table regroupent des sportives et sportifs de plusieurs nations mondiales.

Cette édition sur le Territoire espagnol est un point d'étape marquant pour les sportives et sportifs qui seront amenés à y prendre part. Première échéance internationale majeure depuis les Jeux Paralympiques de TOKYO 2020 pour certains, première compétition de référence sur cette nouvelle paralympiade pour d'autres mais pour tous une étape clef dans le parcours international les conduisant vers Paris 2024 ou Los Angeles 2028.

Cette compétition est identifiée par la fédération française handisport comme compétition de référence 2022 pour les sportifs des Collectifs « Performance ».

Comme pour toute compétition de référence, les sélections s'appuient sur des critères généraux à respecter, des pré requis sportifs et des critères de performance à réaliser pour valider définitivement toute sélection en équipe de France.

Dans une perspective Paris 2024 et Los Angeles 2028, ce premier temps de fort de la paralympiade aura pour objectif de positionner l'équipe de France sur un plan international dans la continuité des résultats obtenus aux Jeux Paralympiques de TOKYO : une dynamique d'équipe forte, soudée, avec des objectifs de performance ambitieux et réalistes.

CHEMIN DE SÉLECTION PARALYMPIQUE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE **HANDISPORT**

La Fédération Française Handisport (F.F. Handisport), par décision du comité directeur du 27 novembre 2020, confie la procédure de sélection de ses sportifs pour les compétitions de référence à une Commission fédérale de sélection.

Composition de la commission fédérale de sélection (C.F.S.) pour cette échéance

Le comité directeur élu à la sortie de l'AG fédérale du 4 octobre 2020 désigne les personnes ci-après nommées ou leur représentant :

- . **Rudi VAN DEN ABBEELE** Vice-Président ou son Représentant
- . **Frank BIGNET** Directeur Technique National ou son Représentant
- . **Norbert KRANTZ** Manager Haute-Performance des Sports d'Eté ou son Représentant

Fonctionnement de la Commission fédérale de sélection

La Commission fédérale de sélection est en charge, par délégation du Comité directeur fédéral en date du 27 novembre 2020, de l'élaboration des présentes règles de sélection et de la proposition de la liste des sportifs sélectionnés par la F.F. Handisport.

En confiant la sélection à une Commission fédérale de Sélection, la F.F. Handisport poursuit l'objectif que ses représentants aux Championnats du Monde 2022 soient ceux qui, potentiellement, ont les meilleures chances d'y obtenir une médaille.

En conséquence, les résultats obtenus aux *compétitions de sélection* ne seront pas les seuls critères d'aide à la décision pris en compte par la Commission fédérale de sélection, qui devra considérer tout événement ou facteur pouvant influencer sur la réussite aux Championnats du Monde 2022.

Un relevé des décisions sera établi.

La Commission fédérale de sélection a enfin pour objet d'étudier l'opportunité de proposer au Comité de sélection Handisport toute demande d'invitation, tout en prenant en compte l'impact sur le développement de la discipline et/ou le potentiel de l'athlète concerné à l'horizon Los Angeles 2028.

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA SÉLECTION **HANDISPORT**

A/ GRANDS PRINCIPES DE QUALIFICATION SUR UN PLAN INTERNATIONAL

La sélection des sportifs français en vue des Championnats du Monde 2022 est soumise au respect préalable des règles de qualification édictées par l'International Para Table Tennis Committee (IPTTC) et consultables sur le site Internet de l'IPTTC en suivant le lien :

https://www.ipttc.org/communication/2022/Granada_2022_World_Para_Championships_Teams_Qualification_ITTF_CC.pdf

Le respect des règles de qualification édictées par IPTTC est un prérequis pour prétendre à la sélection, de sorte qu'il est un préalable nécessaire mais insuffisant à lui seul pour être sélectionné aux Championnats du Monde 2022.

B/ PRINCIPES DE SÉLECTION F.F. HANDISPORT

La fédération française Handisport proposera une liste de sportifs en cohérence avec les principes généraux de sélection.

Conditions obligatoires pour participer aux sélections paralympiques

- Avoir une licence fédérale compétitive à jour et signée par un médecin.
- Etre de nationalité française et répondre aux règles fixées par le code de nationalité de l'I.P.T.T.C.
- Répondre aux critères internationaux I.P.T.T.C, administratifs et de classification ;
- Etre à jour du suivi médical réglementaire en lien avec la réglementation en vigueur.
- Etre en règle avec la réglementation en vigueur, liée à l'usage de produits dopants.
- Répondre dans les délais indiqués ou notifiés aux demandes administratives et médicales en provenance du siège fédéral ;
- Accepter de fournir toutes les informations et pièces nécessaires à la procédure d'accréditation du Comité d'Organisation.
- Avoir fait la preuve de sa capacité à vivre en collectivité dans le respect des consignes et de ses partenaires, en lien avec les savoirs être attendus définis dans la convention de sportif(ve) Membre d'un Collectif National.
- Participer à tous les stages et programmes des compétitions imposés par la commission fédérale de la discipline et répondre aux exigences de suivi d'entraînement fixées par l'Entraîneur du Collectif « France » et le Directeur de la Performance dans une perspective de succès aux Championnats du Monde 2022 : en termes de planification, de volume hebdomadaire d'entraînement, de suivi et avoir signé la convention d'engagements réciproques F.F. Handisport/Sportif(ve)s membres des Collectifs Nationaux.
- Participer au championnat de France Elite.
- Remplir les conditions de sélection spécifiques à la discipline concernée.
- Toute situation particulière d'un(e) athlète par rapport à ces critères généraux ou critères de performance ci-après, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.

Critères de performance

1- Critères d'aide à la décision de sélection: Compétition individuelle

Les sportif(ve)s qui composeront la délégation seront désigné(e)s, par la Commission fédérale de sélection, parmi la liste des pongistes sélectionnables au regard de l'I.P.T.T.C, sur la base des principes généraux de qualification définis précédemment.

2- Critères d'aide à la décision de sélection des pongistes pour les Paires de Double

La composition des paires de doubles sera arrêtée avant le début de la compétition, par le Directeur Technique National de la F.F. Handisport sur proposition du responsable de l'équipe de France.

Toute situation particulière d'un athlète par rapport à ces critères d'aide à la décision, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.

ECHEANCIER

- Avril 2022 : Mise en ligne du Chemin de sélection
- 05 Août 2022 : Comité de sélection
- Début Septembre 2022 : Publication de la sélection sur le site Internet de la Fédération Française Handisport